

Interpellation

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1) Bref rappel du contexte de l'interpellation

En page 33 du rapport de la Municipalité concernant la Gestion de la Commune pour l'année 2019, traité lors du Conseil Communal du 17 juin 2020, il est fait état d'"*un litige dans les comptes "Municipalité" et "Manifestation-réceptions"*". Il est précisé que "*la Municipalité est dans l'attente d'une prise de position du Conseil d'Etat à ce sujet.*"

Dans l'«*Information de la Commission de Gestion et des Finances à l'attention du Conseil communal de Saint-Sulpice concernant un audit interne décidé le 4 mars 2020*», datée du 11 octobre 2020, qu'elle a donnée par écrit au Conseil communal pour la séance du 28 octobre 2020, la COGEFI a expliqué qu'elle avait adressé un signalement direct au Département des Institutions et du Territoire (DIT), puisqu'une enquête administrative était en cours, déclenchée via la Préfecture, concernant l'année 2019.

Comme cela est clairement expliqué dans l'information, le signalement, partant des événements mis en évidence pour 2019, communique au DIT les observations de la COGEFI concernant les mêmes comptes pour les années 2018, 2017 et 2016. Elle y ajoutait un cas particulier concernant les bâtiments du patrimoine financier de la Commune.

2) La situation à ce jour

Depuis l'information datée du 11 octobre 2020, soit depuis plus de six mois, le Conseil communal n'a plus eu droit à aucune information concrète de la part de la Municipalité concernant ce qu'elle appelait "*un litige dans les comptes*", pas plus qu'il n'a eu d'informations de la part de la COGEFI concernant son signalement.

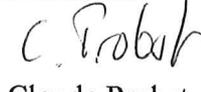
En conclusion:

La présente interpellation, conformément aux articles 34 LC et 64 RCC, demande à la Municipalité :

1°) des explications précises et détaillées sur le "*litige dans les comptes*" mentionné dans le rapport de gestion 2019.

2°) des explications détaillées "*sur le cas particulier concernant les bâtiments du patrimoine financier*", annoncé dans l'information de la Cogefi du 11 octobre 2020, si le signalement élaboré par la COGEFI a révélé quelque chose dont la Municipalité a eu connaissance et qu'elle a décidé de traiter concrètement.


Roxane Berner


Claude Probst


J. Equey


Olivier Combes


Christiane Michel


ETIENNE VERMEULEN


J.L. Moser


Carmen Fankhauser


Alice Kaeser